

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 9 Octobre 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 3 octobre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 4 octobre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 9 Octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Gilles CHASSIER), Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER,

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoirs : Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Gilles CHASSIER a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE.

Madame Bernadette BROSEAU a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L’ORGANISATION
DES RENCONTRES DE LA PETITE ENFANCE**

Tous les ans, les communes de La Turballe, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf organisent les rencontres de la petite enfance.

Cette animation permet aux enfants de 0 à 6 ans et aux familles de se rencontrer et d’échanger lors d’ateliers, de spectacles, de jeux.

Le financement de cette action est assuré conjointement par les 4 communes qui allouent un budget.

Afin de faciliter la gestion de ce financement, la commune de Mesquer a décidé de prendre en charge l’ensemble des frais relatifs à cette animation. Au vu du décompte définitif de l’opération, les communes de La Turballe, Piriac-sur-Mer et de Saint-Molf sont redevables d’une participation à hauteur de 25 % du montant TTC du coût final.

La commission finances du 2 octobre a donné un avis favorable

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la demande de participation au financement des rencontres de la petite enfance aux communes de La Turballe, Piriac-sur-Mer et de Saint-Molf à hauteur de 25 % chacune du montant TTC de cette action.

Reçu au contrôle de légalité

le 12/10/2023

Publié ou notifié

le 12/10/2023

Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD

Maire

